



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Date de convocation : le Lundi 18 Mars 2024

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le Mercredi 27 Mars 2024 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : DUPLOUY Céline

Absents excusés : PETIT Fredy, OBOEUF Sylvie

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire.

Ordre du jour de la séance :

- Infos en bref
- EPF/Terrain du Rue de St Pol
- Comptes 2023
- Zones APER
- Demandes de subventions
- Prévisions budgétaires
- Calendrier
- Questions diverses

La séance est ouverte, Monsieur le Maire informe le conseil que l'échange de terrains va pouvoir se faire pour l'extension du cimetière.

Ensuite un problème est survenu à la chaudière à bois de l'école (problème de bois). KWB doit la remettre en route.

Projet terre d'origine sur le terrain de la rue de Saint-Pol (cession EPF) :

Monsieur DELAY Thibault présente son projet d'implantation agricole (vente de viande, légumes, fruits, ferme pédagogique). Création de 5 à 10 emplois dans les 5 années à venir.

Vote du projet : Vote à l'unanimité 10 voix pour.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Un ensemble de documents est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2023 : ce sont les résultats de l'exercice présentés par le Maire : ils laissent apparaître un excédent d'investissement + 33 528,48 €, un excédent de fonctionnement + 46 813,56 € d'où un excédent global de 80 342,04 €. Le résultat de *clôture* de l'exercice 2023 s'élève à 74 517,66 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par 10 voix.

Compte administratif 2023 : Monsieur le Maire présente le compte administratif, il laisse apparaître les mêmes résultats. Le maire s'éclipse, Madame DECLERCQ Yannick fait procéder au vote.

Le compte administratif 2023 est adopté par 9 voix.

Affectation des résultats : à l'unanimité par 10 voix.

Zones APER :

Concertation : quelques remarques sur la forme.

Vote à l'unanimité : 3 énergies retenues sauf la méthanisation.

Vote des subventions aux associations :

Associations	Montant	Vote
Comité de fêtes	2 500 €	7 voix sur 7
Don du sang	100 €	10 voix sur 10
Société de chasse	420 €	9 voix sur 9
Tennis de table	300 €	10 voix sur 10
Ensemble vocal d'Anvin	200 €	10 voix sur 10
Le SI (gym)	360 €	9 voix sur 9
Le Club de l'amitié	100 €	9 voix sur 9
Alex's Team	200 €	10 voix sur 10
Amicale des boulistes	150 €	10 voix sur 10
Sillons de culture	100 €	10 voix sur 10
Delaleau Racing	200 €	9 voix sur 9

Prévisions budgétaires :

- Eclairage public
- Semotec
- Equipement sportif RPC
- Salle des Fêtes : sous bassement
- Ecole : mur derrière

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le 10 Avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 10 Avril 2024

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		